

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 23 décembre 2025

Lyon, le 23 décembre 2025,

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de l'Agence France Locale (la « *Société* ») dûment convoquée en date du mardi 23 décembre 2025 à 9 heures, au siège social de la Société, s'est tenue sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Sacha Briand (le « *Président* »).

Le quorum légal était atteint, représentant 2 763 068 actions ayant droit de vote, soit 100,00 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont adopté l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

A titre ordinaire :

- La nomination de deux nouveaux membres du Conseil de surveillance :
 - o Madame Véronique McCarroll ;
 - o Monsieur Philippe Rogier ;

A titre extraordinaire :

- La modification de deux articles des statuts de la Société :
 - o L'article 14.2.2 dans sa disposition relative à la durée du mandat du Directoire ;
 - o L'article 14.9.5 dans sa disposition relative aux procès-verbaux des décisions du Directoire.

